

157. — 9 MAI 1898. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1898 (1). (Monit. des 9-10 mai 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances pour l'exercice 1898 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-

sept millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-cinq francs 17,839,265 »
 2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme d'un million neuf cent soixante-quinze mille francs 1,975,000 »
 Ensemble, à la somme de dix-neuf millions huit cent trente-quatre mille deux cent soixante-cinq francs 19,834,265 »
 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,

M. DE SMET DE NAeyer.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1898.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	4,390,750 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administra- tion centrale. — Traitements de disponibilité.	1,405,300 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	78,000 »	
Art. 4. Frais de tournées	6,900 »	
Art. 5. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500 »	
Art. 6. Matériel	163,000 »	
Art. 7. Magasin général des papiers.	172,000 »	
Art. 8. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.	13,950 »	
Art. 9. Service de la monnaie.	12,100 »	
Art. 10. Documents statistiques	15,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 11. Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor.	172,000 »	222,000 »
Art. 12. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	50,000 »	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
Art. 13. Surveillance générale. — Traitements	465,000 »	6,055,700 »
Art. 14. Service de la conservation du cadastre. — Traitements	907,000 »	
Art. 15 et 16. Service des contri- butions directes, des accises } Traitements fixes.	2,646,650 »	
et de la comptabilité } Remises proportionnelles et in- demnités (crédit non limitatif).	2,503,000 »	
Art. 17. Service des douanes et de la recherche maritime	6,055,700 »	
Art. 18. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »	

(1) Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 25 février 1897, p. 321 et 322.

Session de 1897-1898.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte amendé du projet de loi. Séance du 23 novembre 1897, p. 33.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 24 février 1898, p. 119.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 15, 19, 20 et 21 avril 1898, p. 1131 à 1184.

Annales parlementaires. — Adoption. Séance du 21 avril 1898, p. 1171 à 1173 et 1180 à 1184.

SÉNAT.

Session de 1897-1898.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 avril 1898.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 26 avril et 3 mai 1898.

Annales parlementaires. — Adoption. Séance du 3 mai 1898.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 19. Suppléments de traitements	228,000 »	13,833,775 »
Art. 20. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	30,000 »	
Art. 21. Frais de bureau et de tournées.	104,000 »	
Art. 22. Indemnités, primes et dépenses diverses	646,000 »	
Art. 23. Police douanière	5,000 »	
Art. 24. Matériel	236,425 »	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
Art. 25. Traitements du personnel de l'enregistrement et du tim- bre	623,900 »	2,162,540 »
Art. 26. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	16,000 »	
Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses	51,500 »	
Art. 28. Traitements du personnel du domaine	98,255 »	
Art. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,328,685 »	
Art. 30. Matériel	19,700 »	
Art. 31. Dépenses du domaine	23,000 »	
Art. 32. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 33. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 »	45,200 »
Art. 34. Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dan- le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'acci- dents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonc- tions	18,000 »	
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 35. Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 »	5,000 »
Total. . fr.		17,859,265 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VII. — SERVICES DIVERS.		
Art. 36. Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 »	1,975,000 »
Art. 37. Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'ins- tallation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	50,000 »	
Art. 38. Acquisition d'un immeuble à Bruxelles, pour l'installation de divers services ressortissant au département des finances. — Travaux d'appropriation	350,000 »	
Art. 39. Achat de bretelles, ceinturons, porte-sabres, fourreaux de yatagans, etc., pour compléter l'armement des agents du service de la douane	35,000 »	
Art. 40. Matériel. — Installation de deux laboratoires; achat d'ins- truments (alambics d'essai, alcoomètres, pinces à plomber, cade- nas, etc.), pour l'exécution des lois sur les alcools et sur les tabacs .	40,000 »	
Total du budget du ministère des finances. . fr.		19,834,265 »